



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël (arrivé à 20h12, au cours de l'étude du point n°1),
Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. CONVERSY Éric, Mme PEREIRA
Jocelyne.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe,
M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël.

Secrétaire de séance : M. CONVERSY Éric

Point préliminaire :

M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal d'ajouter un point, qui n'était pas prévu à l'ordre du jour, concernant le lancement d'une consultation selon la procédure du dialogue compétitif en vue de conclure un marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics de la station de Morillon 1100. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci sera ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

- 1. Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 novembre 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2. Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

- 3. Administration générale :** Renouvellement de la commission de délégation de service public – condition de dépôt des listes :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4. Administration générale :** Remplacement d'un membre démissionnaire de la commission d'appel d'offres :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. JEAN-PHILIPPE PINARD)

- 5. Administration générale :** Désignation des élus pour représenter la commune au sein du groupe local d'orientation du projet de territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION : M. RAPHAËL CLERENTIN EST ÉLU À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. BERTRAND VUILLE), M. BERTRAND VUILLE EST ÉLU À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. RAPHAËL CLERENTIN)

- 6. Administration générale :** Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale au titre de l'année 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7. Ressources humaines :** Création d'un poste de rédacteur territorial et mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Morillon :

Etant donné que le candidat devant être recruté a décliné sa candidature après l'envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal, M. Le Maire questionne les élus sur la pertinence du maintien à l'ordre du jour du présent point. Les élus décident à l'unanimité de retirer ce point de l'ordre du jour.

- 8. Commande publique :** Adhésion au contrat cadre du Centre de gestion de la Fonction publique de la Haute-Savoie pour la fourniture de titres restaurants à destination du personnel communal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9. Économie locale :** Fixation des tarifs du service public et validation de la carte pour la saison d'hiver 2023-2024 du bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Foncier : Échange par voie amiable des parcelles cadastrées B n°567, n°3920 et n°5328 appartenant à la Commune de MORILLON en contrepartie des parcelles cadastrées B n°5322, n°5323, n°5324, et n°5325 appartenant à Monsieur Gilles DÉNARIÉ :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Foncier : Échange par voie amiable des parcelles cadastrées B n°5322 et n°5324 appartenant à la Commune de MORILLON en contrepartie des parcelles cadastrées B n°5327 et 5328 appartenant à Monsieur Georges MUGNIER :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Foncier : Acquisition par voie amiable de 24 parcelles situées dans les secteurs de « La Plaigne », « Coulouvrier Borgne », « Les Pellys Ouest » et « Bergin », et appartenant aux Consorts LANOVAZ :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Foncier : Promesse de concessions de tréfonds à conclure avec le Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) pour le passage de canalisations sur des parcelles communales sur le secteur « Les Bois » :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Travaux : Validation du programme et du plan de financement des travaux envisagés par le SYANE sur la base de loisirs du Lac Bleu de Morillon au titre de l'année 2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Sécurité : Convention pluriannuelle de mise à disposition du réseau de neige de culture dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Finances : Demande de subvention au titre du Plan départemental de conservation et de valorisation des patrimoines pour le traitement du mobilier de l'église Saint-Christophe :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Aménagement : Lancement d'une consultation selon la procédure du dialogue compétitif en vue de conclure un marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics de la station de Morillon 1100 :

Ce point, ne figurant pas à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal, est ajouté à celui-ci sur proposition de Monsieur le Maire en préambule de la séance. Les élus n'ayant exprimé aucune objection, le point est ajouté à l'ordre du jour.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Finances : Rapport et débat d'orientation budgétaire de la commune de Morillon pour l'année 2024 :

Un document est projeté, et explicité par M. BEERENS-BETTEX, Maire, et M. VUILLE, 4^{ème} Adjoint chargé de l'administration générale, des finances, des ressources humaines et de la communication, lors de la séance du Conseil municipal. Un débat entre les élus s'engage ensuite sur le sujet.

Ce point ne donne pas lieu à un vote et à une délibération.

19. Questions diverses :

La séance est levée à 22h16.

Fait à Morillon, le 09 février 2024

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of M. Simon BEERENS-BETTEX. To the left of the signature is the official seal of the Mayor of Morillon, Haute-Savoie, which features a central figure and the text 'MAIRIE DE MORILLON (Haute-Savoie)'.

M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of M. Éric CONVERSY. To the left of the signature is the official seal of the Secretary of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie, which features a central figure and the text 'MAIRIE DE MORILLON (Haute-Savoie)'.

M. Éric CONVERSY